

## Compte rendu du

### Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC du 14 mars 2022 à 16 h 30 à Marciac Salle de réunion de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers (articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)

Le Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC - Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 8 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Romain Duport, Président.

**Membres titulaires présents :** Romain Duport, Marie-Martine Adler, Gérard Castet, Alexandre Bajon, Nicole Despouy, Bernard Moné

**Membres suppléants présents :** Chantal Dubor, Pierre Barnadas, Sandie Lefetz, Gérard Lurin

**Membres titulaires absents :** Alain Bertin (pouvoir donné à Nicole Despouy), Dominique Dumont (pouvoir à Romain Duport),

**Membres suppléants absents :**

**Nombre de membres en exercice :** 16 dont 8 titulaires et 8 suppléants

**Nombre de membres présents :** 10 dont 6 titulaires et 4 suppléants

**Nombre de voix :** 8 dont 2 pouvoirs

**Secrétaire de séance :** Sandie Lefetz

#### Ordre du jour :

##### Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 27/12/2021

1. Budgets primitifs 2022
  - 1.1. Budget primitif 2022 du SPAC
  - 1.2. Budget primitif 2022 du SPANC
2. Questions diverses
  - 2.1. Procédure de marché public : équipement de télégestion des installations d'assainissement collectif
  - 2.2. Point sur l'état d'avancement des contrôles de bon fonctionnement

Monsieur Romain Duport, Président du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, ouvre la séance à 16 h 30. Après avoir accueilli les participants et procédé à la désignation du secrétaire de séance, il rappelle l'ordre du jour et invite les membres de l'assemblée à approuver le compte-rendu de la séance du 27 décembre 2021.

Le compte-rendu, ainsi présenté et transmis en amont de la séance, est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Budgets primitifs 2022**

Conformément aux dispositions prévues à l'article 7 des statuts du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, « *Le conseil d'exploitation délibère sur toutes les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par le Code général des collectivités territoriales ou par les présents statuts. Le conseil d'exploitation est obligatoirement consulté par le Président sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.*

**Les projets de budget et les comptes lui sont soumis. Le conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.**

*Il présente au Président de la Communauté de communes toutes propositions utiles. »*

En conséquence, le processus d'élaboration budgétaire étant engagé, il est proposé aux membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers d'émettre un avis sur les budgets primitifs 2022:

- du Service public d'assainissement collectif,
- du Service public d'assainissement non collectif,

dont les maquettes ont été transmises en amont et dont les données sont reprises de manière synthétique dans les tableaux ci-après :

### 1.1. Budget primitif 2022 du SPAC

S'agissant du budget du SPAC, Monsieur Romain Duport apporte quelques précisions en amont des débats :

- En recettes de fonctionnement, l'excédent reporté constaté, d'un montant de 510 005,28 €, va permettre à moyen et long terme de réaliser des investissements nécessaires pour maintenir en état les installations (stations d'épuration, réseaux...);
- En dépenses de fonctionnement, la proposition qui est présentée pour l'année 2022 est à la hausse afin de tenir compte des dépenses d'électricité et de l'augmentation du prix du kwh.
- En recettes d'investissement, l'excédent reporté constaté avoisine les 277 000 € et va permettre, dès 2022, d'engager les dépenses en matière de télégestion et des travaux de diagnostic sur les réseaux. Ce budget est sain mais pourrait être fortement mis à mal par les difficultés techniques qui pourraient survenir notamment sur les stations d'épuration.
- Le compte administratif 2021 : on consolide les données d'une année à l'autre.
- Affectation de résultat : deux excédents reportés, chacun sur leur section.
- Pour 2022, le budget, en fonctionnement et en investissement, est présenté en suréquilibre, comme les années précédentes.

Les éléments chiffrés :

Budget Annexe concerné	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)		
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
SPAC	450 021,72	431 292,07	562 068,00	539823.65	558878.97	1 046 681.00

Budget Annexe concerné	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)			RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)		
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
SPAC	301 465,74	203 668,52	406 550,00	218416.49	203774.28	576 401.00

### Section de fonctionnement (par chapitre)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	164 500,00 €	70	Vente de produits finis, prestations de service	477 000,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 730,00 €	74	Subvention d'exploitation	8 000,00 €
014	Atténuation de produits	47 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00 €	77	Produits exceptionnels	2 500,72€
66	Charges financières	59 492,00 €		<b>Total recettes réelles</b>	<b>488 100,72€</b>
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>48 575,00 €</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>422 722,00€</b>	002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>510 005.28€</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>139 346,00 €</b>			
	<b>Total général</b>	<b>562 068,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>1 046 681,00€</b>

## Section d'Investissement (par chapitre) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts - dettes et assimilés	89 075,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	86 800,00€
20	Immobilisations incorporelles	72 000,00 €	45	Comptabilité distincte rattachée	73 099,30€
21	Immobilisations corporelles	123 800,70 €		<b>Total recettes réelles</b>	<b>159 899,30€</b>
45	Comptabilité distincte rattachée	73 099,30 €		<b>Opération d'ordre</b>	<b>139 346,52€</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>357 975,00 €</b>	001	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>277 155,18€</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>48 575,00€</b>			
	<b>Total général</b>	<b>406 550,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>576 401,00 €</b>

### - Budget annexe Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) –compte administratif 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	531 536,00 €	Prévues	330 344,49 €
Réalisées	431 292,07 €	Réalisées	203 668,52 €
		Reste à réaliser	105 091,28 €
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	923 093,00 €	Prévues	574 599,00 €
Réalisées	558 878,97 €	Réalisées	203 774,28 €
		Reste à réaliser	73099,30 €
<b>Résultats de l'exercice 2021 (sans reste à réaliser)</b>			
	+ 127 586,90 €		105,76 €

### - Budget annexe Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) - Affectation des résultats 2021 le compte administratif du budget annexe SPAC 2021 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Un excédent de fonctionnement 2021 de		127 586,90 €
Un excédent reporté de		382 418,38 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de		510 005,28 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Un excédent d'investissement cumulé de		277 155,18 €
et un déficit des restes à réaliser de		-31 991,98 €
Soit un excédent de financement de		245 163,20 €

### Affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : <b>Excédent</b>	510 005,28 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	510 005,28 €
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Excédent</b>	277 155,18 €

### A l'issue des échanges, les membres du Conseil d'exploitation :

- demandent qu'un point précis sur les sommes à recouvrer soit fait lors d'une prochaine séance,
- soulignent l'importance d'inscrire des sommes en non-valeur ou en provisions,
- proposent que le budget soit présenté à l'équilibre par l'inscription de sommes, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour la réalisation de travaux urgents sur des lignes de dépenses dédiées,
- valident par ailleurs les éléments présentés en séance, en amont du Conseil communautaire du 29/03/2022.

### 1.2. Budget primitif 2022 du SPANC

S'agissant du budget du SPANC, Monsieur Romain Duport apporte quelques précisions en amont des débats :

- Le budget du SPANC est déficitaire depuis plusieurs années alors que les recettes estimées, d'une année sur l'autre, pouvaient laisser espérer un retour à l'équilibre.

- Cette situation tient au fait que l'Agence de l'Eau a mis fin à son dispositif d'aides financières en direction des particuliers mais également de l'EPCI qui assurait, au titre d'un accord-cadre qui a pris fin en 2018, le suivi des propriétaires désireux d'optimiser leur système d'assainissement non collectif.
- Aujourd'hui, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du SPANC doit permettre de résorber le déficit constaté et le budget présenté est totalement sincère et beaucoup plus cohérent.

A noter :

- o la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers va réserver, sur ses crédits, la somme de 40 280 € pour une subvention d'équilibre au profit du budget SPANC.
- o Suite à l'intervention de Monsieur Castet, à l'unanimité, les membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers se disent contre le fait d'assainir le budget du SPANC par une ponction de crédits sur le budget principal de l'EPCI.

Les éléments chiffrés :

Budget Annexe concerné	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)		
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
SPANC	35297.67	31314.24	181 404,00	13806.22	200,32	181 404,00

Budget Annexe concerné	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)			RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)		
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
SPANC	45 728,61	91 645,72	0,00	45728.61	91645.72	561,20

#### Section de fonctionnement (par chapitre)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	2 900,00 €	70	Vente de produits finis, prestations de service	141 124,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 630,00 €	74	Subvention d'exploitation	40 280,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 500,00 €		<b>Total recettes réelles</b>	<b>181 404,00€</b>
67	Charges exceptionnelles	500,83 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>50 530,83€</b>			
002	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>130 873,17€</b>			
	<b>Total général</b>	<b>181 404,00 €</b>		<b>Total général</b>	<b>181 404,00€</b>

#### Section d'Investissement (par chapitre) :

Investissement - Dépenses		Investissement - Recettes	
		001	Excédent d'investissement reporté
	<b>Total recettes réelles</b>		<b>Total recettes réelles</b>
	<b>0,00 €</b>		<b>561.20 €</b>
	<b>Total général</b>		<b>Total général</b>
	<b>0,00 €</b>		<b>561,20 €</b>

#### - Budget annexe SPANC - compte administratif 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Prévues	136 787,25 €	Prévues	274 716,39 €
Réalisées	31 314,24 €	Réalisées	91 645,72 €
		Reste à réaliser	0,00 €
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues	136 787,25 €	Prévues	275 277,59 €
Réalisées	200,32 €	Réalisées	91 645,72 €
		Reste à réaliser	0,00 €
<b>Résultats de l'exercice 2021 (sans reste à réaliser)</b>			
	<b>- 31 113,92 €</b>		<b>0.00 €</b>

- **Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - affectation des résultats 2021**

Le compte administratif du budget annexe SPANC 2021 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Un déficit de fonctionnement 2021 de	- 31 113,92 €
Un déficit reporté de	- 99 759,25 €
soit un <b>déficit de fonctionnement cumulé</b> de	- 130 873,17 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Un <b>excédent d'investissement cumulé</b> de	561.20 €
et des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un <b>excédent de financement</b> de	561,20 €

**Affectation du résultat :**

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : <b>Déficit</b>	- 130 873,17 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : <b>Déficit</b>	- 130 873,17 €
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Excédent</b>	561.20 €

- **Subvention d'équilibre du budget principal de la CCBVG vers le budget annexe « SPANC » au titre de l'exercice 2022**

Pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « SPANC », il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « SPANC » d'un montant de 40 280€ pour l'exercice 2022.

Cette proposition sera soumise à la validation des membres du Conseil communautaire, le 29 mars 2022.

**A l'issue des échanges, les membres du Conseil d'exploitation :**

- **demandent à ce que l'Agence de l'Eau soit sollicitée, par courrier, pour envisager la signature d'un nouvel accord-cadre qui permettrait de soutenir financièrement les propriétaires désireux de faire les travaux de mise aux normes sur leur installation d'assainissement non collectif. Plus largement, il est demandé que les parlementaires soient alertés sur la nécessité de soutenir financièrement les propriétaires dans la prise en charge de ces dépenses.**
- **valident les éléments présentés en séance, en amont du Conseil communautaire du 29/03/2022.**

## **2. Questions diverses**

### **2.1. Procédure de marché public : équipement de télégestion des installations d'assainissement collectif**

▪ **Contexte**

L'Agence de l'eau, sur la base d'un avant-projet basé sur un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, a proposé à notre EPCI son accompagnement technique et des aides financières pour l'amélioration et la réfection de ses Systèmes d'Assainissement (SA).

Ces aides peuvent atteindre 70 % du montant des travaux pour les SA considérés prioritaires au titre de l'Agence de l'Eau ; soit le taux habituel de 50 %, bonifié de 20 % dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance. Sont considérés comme prioritaires les dispositifs présents sur une masse d'eau en pression de pollution domestique. Pour la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, les stations d'épuration (STEP) de Marciac et de Tillac répondent à ces critères.

Les autres SA restent éligibles au programme classique de travaux subventionnés au taux de 30 %, bonifié de 20 % dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance ; soit un taux d'aide qui s'élève à 50 %.

Ces aides bonifiées ont fait l'objet d'une demande, formalisée par un dossier déposé auprès de l'Agence de l'Eau, motivé par la production d'un diagnostic et d'un avant-projet. Après instruction de la demande, les aides seront accordées sur la base des consultations réalisées, au plus tard en 2022.

En 2021, la Collectivité a identifié une enveloppe de 36 000,00 € pour engager le processus d'équipement des dispositifs d'assainissement collectif du territoire avec des systèmes de télégestion. Le développement de l'outil de télégestion permettra :

- de réduire le coût des diagnostics, préalables à tous travaux de maintien ou d'amélioration des réseaux et infrastructures,
- de rationaliser le fonctionnement des équipes et de dégager du temps pour la réalisation de travaux en régie,
- de réaliser des économies, en limitant le recours à des prestataires extérieurs.

Afin de réaliser les évolutions nécessaires au maintien de ces dispositifs et d'en garantir le fonctionnement optimal, tout en prétendant aux aides de l'Agence de l'Eau notamment, un programme de travaux et d'équipements pluriannuels a été établi, conforté par un effort financier à hauteur de celui réalisé en 2021, soit 36 000 € par an, et ce, a minima, jusqu'en 2024.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers bénéficiera de l'accompagnement technique de l'Agence de l'Eau et du SATESE.

#### **A noter :**

- Aujourd'hui, sur la base d'une étude réalisée par un prestataire extérieur il y a plus de 5 ans, le coût des travaux de mise à niveau des réseaux d'assainissement collectif du territoire s'élèverait à plus de 700 000 €. Ce chiffre mériterait d'être actualisé, mais il faut avoir à l'esprit que l'étude qui le permettrait coûterait plus de 90 000 €.
- le 28/09/2021 : le Conseil communautaire a donné son accord de principe afin que l'aide de l'Agence de l'Eau soit sollicitée, sous réserve que la Commission Assainissement engage les études détaillées, s'assure de la faisabilité des projets évoqués et propose leur programmation de manière pluriannuelle sur la période 2021-2024. Conformément à cet accord, un premier dossier a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement du volet 1 du projet « **Equipement de télégestion/ Etudes, diagnostic et relevés topographiques** »
- le 13/10/2021 : la Commission Assainissement-Environnement a émis un avis favorable sur le programme d'interventions et d'aménagements permettant la réduction des rejets polluants, l'amélioration de la régulation hydraulique et l'installation d'équipements réglementaires d'autosurveillance et de télégestion.
- **Projet de Plan pluriannuel et calendrier**
  - **Fin 2021**
    - Pilotage de la réflexion préalable à la définition du programme par la Commission Assainissement,
    - Validation par le Conseil communautaire du programme pluriannuel « Assainissement »,
    - Lancement des procédures pour les marchés d'installation et de développement des équipements réglementaires d'autosurveillance et de télégestion.
  - **Fin 2021 – 2022**
    - Validation de l'ensemble des marchés, et lancement des opérations d'installations et de développement des équipements réglementaires d'autosurveillance et de télégestion sur les cinq STEP.
    - Actualisation des diagnostics, lancement des études techniques des systèmes d'assainissement de Marciac et de Plaisance, réalisation du diagnostic Tillac.
    - Consultation et marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des APS pour les systèmes d'assainissement de Marciac, de Tillac et de Plaisance-du-Gers.
    - Dépôt auprès de l'Agence de l'Eau des demandes de financement pour les travaux de Marciac, Tillac et Plaisance-du-Gers.
    - Validation du programme pluriannuel 2022/2024 de travaux et de géoréférencement des réseaux et des ouvrages pour les communes de Marciac et de Plaisance, basé sur les nouvelles données actualisées des diagnostics réseaux.
    - Consultation et marché travaux pour Mariac, Plaisance et Tillac.

- **2022 – 2023**
  - Poursuite de l'installation des équipements en vue du développement de la télégestion sur Tillac, Tasque et Beaumarchés.
  - Poursuite des diagnostics et études techniques des systèmes d'assainissement pour Beaumarchés et Tasque.
  - Consultation et marché de maîtrise d'œuvre en vue des APS pour Beaumarchés et Tasque.
  - Lancement des travaux à Marciac (Chemin bleu), Tillac et Plaisance.
- **2023 – 2024**
  - Finalisation des installations des équipements en vue du développement de la télégestion.
  - Finalisation des travaux à Tillac
  - finalisation des travaux de remplacement du réseau cassé rue de la Halle ou extension du réseau rue du Pré fleuri à Plaisance.
  - finalisation des travaux à Marciac (ECP lotissement bel horizon et travaux neuf renforcement rue des Lilas).

- **Montant prévisionnel du programme**

Le montant prévisionnel total HT s'élève à : **291 800,00 €**

<b>Télégestion</b>	<b>86 800,00 €</b>
<b>Études Techniques</b>	<b>72 000,00 €</b>
<b>Travaux</b>	<b>133 000,00 €</b>
<b>Montant total HT</b>	<b>291 800,00 €</b>

**Plan de financement volet 1 : Equipement de télégestion/ Etudes, diagnostic et relevés topographiques**

Le plan de financement relatif à la résorption des désordres importants sur les systèmes d'assainissement collectif des communes de Beaumarchés, Marciac, Plaisance-du-Gers, Tasque et Tillac, par le biais d'installation d'équipements de télégestion, est fixé de la manière suivante :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT (en €)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant (en €)</b>
<b>Equipement de télégestion – Zones prioritaires au titre de l'Agence de l'Eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Marciac</i></li> <li>• <i>Tillac</i></li> </ul>	<b>37 000,00</b>  <i>27 000,00</i> <i>10 000,00</i>	<b>Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne 70 % (50 % + 20 %)</b>	<b>25 900,00</b>
<b>Equipement de télégestion – Zones non-prioritaires au titre de l'Agence de l'Eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Tasque</i></li> <li>• <i>Beaumarchés</i></li> <li>• <i>Plaisance</i></li> </ul>	<b>49 800,00</b>  <i>14 000,00</i> <i>7 000,00</i> <i>28 800,00</i>	<b>Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne 50 % (30 % +20 %)</b>	<b>24 900,00</b>
<b>Etudes, diagnostic et relevés topographiques</b>	<b>72 000,00</b>	<b>Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne 50 % (30 % +20 %)</b>	<b>36 000,00</b>
		<b>Autofinancement 2021</b>	<b>36 000,00</b>
		<b>Autofinancement 2022</b>	<b>36 000,00</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>158 800,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>158 800,00</b>

Il a fait l'objet d'une Décision du Président, n° DP/46/2021 en date du 29/09/2021.

Ce programme n'est réalisable que :

- Si la Communauté de communes maintient son effort financier à hauteur de 36 000 € pour l'autofinancement de ce programme, et ce jusqu'en 2024 a minima ;
- Si l'Agence de l'Eau confirme ses niveaux d'intervention ;
- A noter, la situation de la dette ne permet pas à la collectivité de recourir à l'emprunt pour financer ce programme.

## - **Perspectives**

La gestion des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales est un enjeu crucial pour la préservation du milieu naturel et la pérennité des modes de vies dans les zones d'habitats groupés.

La réalisation des deux pistes prioritaires préconisées dans l'étude diagnostic réalisée par la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) en février 2013, ainsi que l'installation des équipements réglementaires d'autosurveillance et de télégestion que la Collectivité propose dans ce programme 2021/2024 avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau, permettront :

- A court terme, de conforter l'existant et de l'optimiser,
- de mettre en place un schéma général d'assainissement pour fixer les orientations fondamentales, à moyen et à long terme en vue d'améliorer la qualité et la fiabilité de nos SA.

Les diagnostics et études techniques réalisés dans le cadre de ce programme 2021/2024 permettront de réaliser les APS et les estimations financières indispensables à la constitution des dossiers de demande de financement en vue des travaux d'envergure sur tous les SA.

Très fortement encouragée par l'attractivité des taux de subventions proposés par l'agence de l'eau dans le cadre de ses plans de relance, la collectivité met tout en œuvre pour étudier sa possibilité d'augmenter sa capacité contributive afin de réaliser parallèlement et simultanément au programme 2021/2024 une opération pluriannuelle de travaux d'investissement sur l'ensemble des SA. Elle prendra également en compte, le géoréférencement et plus particulièrement, l'exploitation et la gestion intelligente de l'ensemble des réseaux et des ouvrages des systèmes d'assainissement de la Communauté des Communes Bastides et Vallons du Gers.

Elle intégrera entre autres, les nouveaux projets de création et d'extension de réseaux pour inciter et augmenter les raccordements aux réseaux collectifs, conformément à la directive européenne sur les eaux résiduaires.

Conçue à partir de systèmes innovants, performants et dynamiques de gestion, d'exploitation et de maintenance des systèmes d'assainissement, elle prendra en compte les données du PLUI actuellement en cours de finalisation.

### ▪ **Mars 2022 : lancement de la consultation pour la fourniture et l'installation d'équipements de télégestion sur les systèmes d'assainissement collectifs de la CCBVG**

Cette consultation concerne le volet 1 : Equipement de télégestion/ Etudes, diagnostic et relevés topographiques, du programme pluriannuel défini par la collectivité.

Il s'agit d'un marché constitué de deux tranches :

- Une tranche ferme pour l'équipement des STEP de Marciac et de Tillac,  
Attribution du marché : juin 2022  
OS de démarrage : juin 2022  
Mise en service : fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022
- Une tranche optionnelle pour l'équipement des STEP de Beaumarchés, Plaisance et Tasque.  
OS de démarrage : 2<sup>ème</sup> trimestre 2023  
Mise en service : fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

Le dépôt des offres est fixé au 28 mars 2022.

Les critères de choix sont :

- Le prix (50 % de la note finale),
- La valeur technique (50 % de la note finale), basée sur le contenu du mémoire technique.

Les équipements de télégestion permettront :

- Le relevé des compteurs horaires de fonctionnement des pompes, et leur nombre de démarrage ainsi que le renvoi quotidien des données vers l'unité centrale, ceci afin de faciliter la maintenance préventive,

- Le renvoi des informations de niveau d'effluent dans la bêche, et de l'état (marche/arrêt) des pompes, avec la possibilité de piloter à distance pour une meilleure efficacité dans la régulation hydraulique,
- Une mesure de débits / volumes,
- Le relevé des consommations électriques pour optimiser la consommation énergétique,
- Le renvoi des défauts vers une alarme.

Le prestataire retenu devra, au-delà des équipements techniques, de leur installation et de leur mise en service, assurer :

- la maintenance des installations dans le cadre d'une garantie,
  - la formation et l'assistance technique des agents en charge de l'exploitation des équipements,
- dont les modalités de mise en œuvre seront détaillées de manière précise dans le mémoire technique.

## 2.2. Point sur l'état d'avancement des contrôles de bon fonctionnement

Programmation 2022 : 456

dont

47 CBF prévus en mars (Couloumé-Mondébat – Lasserrade)

53 CBF prévus en avril (Ladevèze Ville – Saint-Aunix – Scieurac – Tieste)

42 CBG prévus en juin (Jû-Belloc)

Pour mémoire, les maires sont associés à la démarche :

- Ils reçoivent en amont des périodes de passage, la liste des administrés ciblés sur leur commune, afin de transmettre au service toute information utile sur les contraintes et habitudes des personnes concernées,
- Ils reçoivent en fin de tournée les informations relatives au déroulement des visites (obstacles au contrôle...)